

Ceci signifierait la fin du Publisac.

Le sac de plastique protège le contenu des intempéries, évite sa dispersion dans l'environnement et facilite la manutention des circulaires. Plusieurs études concluent que les sacs en papier ont une empreinte carbone supérieure aux sacs de plastique lorsque le cycle de vie entier est considéré. D'ailleurs, sur cette base, selon une étude de RECYC-QUÉBEC citée par la Ville, un sac d'emplètes conventionnel en plastique (HDPE) émet moins de GES au cours de son cycle de vie qu'un sac en papier. En collaboration avec la Ville de Montréal, nous planifions présentement des tests de grecquage. Ceci consiste à entailler le sac lors de la production, afin qu'il se déchire sous l'effet du compactage lors de la collecte, libérant ainsi son contenu. L'objectif est d'éviter tout besoin de séparation manuelle au centre de tri. Une analyse de cycle de vie effectuée par le CIRAIQ révèle que le nouveau Publisac en plastique recyclé émet 79 % moins de gaz à effet de serre que l'ancien sac.



Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514-872-3770
commissions@ville.montreal.qc.ca
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

COMMISSION PERMANENTE SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS

Consultation publique sur le contrôle des circulaires

RECOMMANDATIONS

R-1. Édicter une réglementation unique s'appliquant à l'ensemble des arrondissements et visant à encadrer la distribution d'articles publicitaires, quel qu'en soit le distributeur, de manière à ce que :

- o un article publicitaire puisse seulement être déposé sur une propriété si le résident l'accepte expressément (option d'adhésion ou *opt-in* (par exemple, par la présence d'un autocollant))
- o l'utilisation des emballages plastique pour la distribution de ces articles soit interdite, ou qu'ils soient remplacés par des emballages qui n'ont pas à être séparés de leur contenu pour être adéquatement recyclés.

Plutôt qu'une approche punitive, les règlements des arrondissements, à Montréal, devraient être modernisés et harmonisés, afin de faciliter la formation des camelots et le respect des directives. Les autorités municipales devraient s'engager à collaborer avec nous pour assurer le respect de la réglementation, notamment en matière de partage de données.

TC Transcontinental est prête à collaborer.

R-3. Assurer la disponibilité des ressources et prévoir les mécanismes nécessaires pour que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction.

TC Transcontinental n'acceptera jamais d'être traitée différemment de Postes Canada. Cette dernière n'est pas assujettie à l'autorité des municipalités.

R-4. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information et de communication dédiée à la réglementation sur la distribution des articles publicitaires à l'intention de la population montréalaise.

R-5. Faire des représentations auprès du gouvernement du Canada dans le but d'obtenir un engagement de sa part afin que sa société d'État Postes Canada adapte ses pratiques au modèle d'adhésion (*opt-in*) pour la distribution de matériel publicitaire à Montréal.

TC Transcontinental est prêt à collaborer.

R-6. Œuvrer en collaboration avec les parties prenantes concernées à l'échelle du Québec pour participer au développement de filières de recyclage performantes sur les plans environnemental, économique et social.

TC Transcontinental est prête à collaborer avec toutes les parties prenantes pour définir la meilleure approche et une méthodologie juste et viable pour tous les acteurs.

Les représentants des hebdos réagiront.

R-7. Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec dans le but de bonifier le principe de responsabilité élargie des producteurs afin d'internaliser l'ensemble des coûts de collecte sélective, de valorisation des matières récupérées et des coûts de traitement des matières éliminées, selon une approche cycle de vie.

R-8. Soutenir le développement d'alternatives à la distribution des journaux locaux via les sacs publicitaires, notamment en offrant des espaces de diffusion réservés dans les lieux publics.

R-9. En collaboration avec les journaux locaux et les autres paliers de gouvernement, appuyer les initiatives de transition vers de nouveaux modèles d'affaires pour ces journaux.

Cette recommandation est insensible à la réalité des personnes vulnérables, et sans commune mesure avec les enjeux d'accessibilité à Internet et la faible popularité à ce jour des circulaires numériques. Seulement 11 % des gens ne consultent que le format numérique des circulaires.

R-10. Bonifier l'offre de formations et d'ateliers d'initiation aux outils numériques dans le réseau des bibliothèques (conformément aux engagements pris dans la *Politique de développement culturel 2017-2022* de la Ville de Montréal), afin de contribuer à l'apprentissage de la littératie numérique chez les personnes vulnérables et de favoriser l'accès à l'information, dans une perspective d'inclusion sociale.